

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 juillet 2006

CP 06/07-17

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS Fonds Commun d'Hébergement Article 20431 – Sous/Fonction 221

Lors du vote du Budget Primitif de 2006, nous avons voté une autorisation de programme de 15 000 € afin de venir en aide aux établissements lors de l'engagement de dépenses pour l'achat d'équipements destinés à l'hébergement.

Nous devons examiner lors de la présente réunion les dossiers des collèges Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre, Jean Honoré Fragonard à Nègrepelisse et Ingres à Montauban.

I – Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre

Monsieur le Principal sollicite la participation du Conseil Général à hauteur de 50 % pour le remplacement du moteur-ventilateur du four de la demi-pension de son établissement.

Le montant total de cette réparation s'élève à 1 484,12 € TTC ; la subvention du Conseil Général serait donc de **742 €**.

II – Collège Jean Honoré Fragonard à Nègrepelisse

Monsieur le Principal sollicite la participation du Conseil Général à hauteur de 50 % pour l'acquisition d'une armoire de maintien en température pour la demi-pension de son établissement.

Le montant total de cette acquisition s'élève à 4 763,07 € TTC ; la subvention du Conseil Général serait donc de **2 381,00 €**.

III – Collège Ingres à Montauban

Madame le Principal sollicite la participation du Conseil Général à hauteur de 50 % pour le remplacement d'une armoire froide pour la demi-pension de son établissement.

Le montant total de cette réparation s'élève à 5 396,66 € TTC ; la subvention du Conseil Général serait donc de **2 698,00 €**.

Je vous prie de bien vouloir délibérer, ratifier les opérations ci-après et imputer **à l'Article 20431 – Sous/Fonction 221** du Budget Départemental de 2006 les dépenses suivantes :

Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre

Participation à 50 % pour le remplacement du moteur-ventilateur du four de la demi-pension -----**742,00 €**

Collège Jean Honoré Fragonard à Nègrepelisse

Participation à 50 % pour l'acquisition d'une armoire de maintien en température de la demi-pension----- **2 381,00 €**

Collège Ingres à Montauban

Participation à 50 % pour le remplacement d'une armoire armoire froide pour la demi-pension----- **2 698,00 €**

Etant précisé que dans l'hypothèse où ces propositions recevraient votre agrément, la situation de la ligne s'y rapportant serait la suivante :

A – Autorisation de programme -----	15 000,00 €
B – Engagement à ce jour-----	8 782,00 €
C – Engagement à la présente Commission-----	5 821,00 €
D – Reliquat -----	397,00 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 juillet 2006

CP 06/07-17

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS
LES COLLEGES PUBLICS
Fonds Commun d'Hébergement
Article 20431 – Sous/Fonction 221**

**DECISION de la
COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la participation du Conseil Général pour les opérations
suivantes :

Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre

Participation à 50 % pour le remplacement du moteur-
ventilateur du four de la demi-pension -----742,00 €

Collège Jean Honoré Fragonard à Nègrepelisse

Participation à 50 % pour l'acquisition d'une armoire
de maintien en température de la demi-pension----- 2 381,00 €

Collège Ingres à Montauban

Participation à 50 % pour le remplacement d'une armoire
armoire froide pour la demi-pension----- 2 698,00 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 20431, sous-fonction 221 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,